Informations de base

2016/2142(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Formation universitaire continue et à distance dans le cadre de la stratégie européenne d'apprentissage tout au long de la vie **Subject** 4.40.01 Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie 4.40.04 Enseignement supérieur, universités	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CULT Culture et éducation	ZVER Milan (PPE)	13/05/2016
	Rapporteur(e) fictif/fictive NEKOV Momchil (S&D) DZHAMBAZKI Angel (ECR) KYUCHYUK Ilhan (ALDE) MICHELS Martina (GUE/NGL) TRÜPEL Helga (Verts/ALE) BILDE Dominique (ENF)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
FEMM Droits de la femme et égalité des genres	BLINKEVIČIŪTĖ Vilija (S&D)	11/04/2017

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Éducation, jeunesse, sport et culture	NAVRACSICS Tibor

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé

15/09/2016	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/06/2017	Vote en commission		
12/07/2017	Dépôt du rapport de la commission	A8-0252/2017	Résumé
11/09/2017	Débat en plénière		
12/09/2017	Décision du Parlement	T8-0324/2017	Résumé
12/09/2017	Résultat du vote au parlement		
12/09/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2016/2142(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CULT/8/06843

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE601.250	03/04/2017	
Avis de la commission	FEMM	PE602.944	02/05/2017	
Amendements déposés en commission		PE604.632	12/05/2017	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0252/2017	12/07/2017	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0324/2017	12/09/2017	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2017)780	21/02/2018	

Formation universitaire continue et à distance dans le cadre de la stratégie européenne d'apprentissage tout au long de la vie

2016/2142(INI) - 12/07/2017 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de la culture et de l'éducation a adopté un rapport d'initiative de Milan ZVER (PPE, SI) sur la formation universitaire continue et à distance dans le cadre de la stratégie européenne d'apprentissage tout au long de la vie.

Du fait de la **transformation numérique**, les systèmes éducatifs sont confrontés à des défis de taille qui ont des conséquences sur les processus d' apprentissage et d'enseignement. D'ici 2025, près de la moitié des nouveaux emplois seront nouveaux et requerront des compétences nouvelles. Et plus de la moitié de ces emplois s'adresseront à des travailleurs hautement qualifiés.

La mise en place de **systèmes éducatifs très flexibles** pourrait répondre de manière efficace à des défis tels que l'exclusion sociale, la sortie précoce du système éducatif et l'inadéquation des compétences.

La formation continue et à distance pour accompagner les changements sociétaux et économiques: les députés estiment que l'accès aux possibilités d' apprentissage et de formation doit être un droit universel devant permettre d'acquérir des compétences transversales et qu'il est capital **d'intégrer les nouvelles technologies dans le processus d'enseignement et d'apprentissage**. Ils demandent le maintien des citoyens sur le marché du travail, en leur permettant d'améliorer leurs compétences grâce à la formation universitaire continue, la formation universitaire à distance et l'enseignement et la formation professionnels.

La Commission est invitée à **intégrer formation universitaire continue et la formation universitaire à distance** dans la stratégie européenne d' apprentissage tout au long de la vie.

Le rapport invite les universités à développer un éventail plus large de formations à distance incluant des formations professionnelles de courte durée et gratuites, en vue de préparer les citoyens aux sociétés de la connaissance et aux économies en perpétuelle évolution. Ils soutiennent l'idée d'une **formation sur mesure** et de cours de mise à niveau pour les personnes qui souhaitent intégrer l'enseignement supérieur et ont besoin d'acquérir de nouvelles qualifications afin de répondre aux conditions d'entrée.

Dans ce contexte, la Commission et les États membres devraient s'efforcer de **combler l'écart technologique entre les établissements d'enseignement** qui sont bien équipés et ceux qui ne le sont pas, dans le cadre des stratégies nationales pour les compétences numériques.

Défis technologiques, financiers et règlementaires: les députés soulignent l'importance de rester en phase avec l'évolution technologique rapide, en particulier en ce qui concerne la formation à distance et de soutenir les efforts dans ce domaine par des **investissements** importants dans l'éducation, avec l'aide également du Fonds social européen. Ils insistent également sur la nécessité d'un **financement adéquat** pour une éducation de qualité et un enseignement sur mesure.

Prenant acte des différences de cadres réglementaires, le rapport suggère de **mieux coordonner** les instruments de transparence européens actuels, tels que le cadre européen des certifications (CEC) et le système européen de crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET).

Au niveau européen, le rapport recommande:

- de stimuler **la coopération et l'échange de bonnes pratiques** entre systèmes éducatifs;
- d'encourager le partage de bonnes pratiques par les agences nationales d'assurance qualité en vue d'élaborer des critères relatifs à la reconnaissance de nouveaux modes d'enseignement et d'apprentissage;
- de renforcer le soutien apporté par la Commission à la formation universitaire continue et à la formation universitaire à distance au moyen du programme Erasmus+;
- de créer une **plateforme numérique en ligne conviviale** qui servirait de guichet unique afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques entre professionnels de l'éducation et étudiants;
- de mettre au point une **plateforme d'apprentissage** conçue pour les établissements d'enseignement européens et mise gratuitement à leur disposition, en vue de promouvoir l'utilisation de l'apprentissage en ligne dans l'ensemble de l'Union;
- d'adapter les systèmes d'enseignement et de formation pour répondre à la demande croissante de professionnels qui ont des compétences numériques dans l'Union.

Les députés se félicitent de l'ambitieux projet qui consiste à équiper, d'ici 2025, les écoles primaires et secondaires ainsi que les bibliothèques d'un internet ultra-rapide.

Au niveau des États membres, le rapport recommande entre autres:

- de disposer de **systèmes éducatifs plus flexibles** pour permettre une mise en place plus efficace des méthodes d'enseignement ouvert et en ligne;
- de s'appuyer sur les systèmes de validation existants pour évaluer et **certifier les compétences acquises** dans le cadre de parcours d' amélioration des compétences, et garantir leur reconnaissance en vue de l'obtention de qualifications;
- d'ouvrir des possibilités de formation aux technologies de l'information et des communications, de développement des compétences numériques et d'éducation aux médias à tous les niveaux d'enseignement;
- d'améliorer la disponibilité des données sur l'emploi et le suivi des diplômés.

Le rapport demande enfin que les compétences et aptitudes acquises en dehors du système éducatif formel soient **reconnues** au moyen de l' assurance qualité et de l'homologation.

Formation universitaire continue et à distance dans le cadre de la stratégie européenne d'apprentissage tout au long de la vie

2016/2142(INI) - 12/09/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 577 voix pour, 54 contre et 59 abstentions, une résolution

sur la formation universitaire continue et à distance dans le cadre de la stratégie européenne d'apprentissage tout au long de la vie.

Du fait de la **transformation numérique**, les systèmes éducatifs sont confrontés à des défis de taille qui ont des conséquences sur les processus d' apprentissage et d'enseignement. D'ici 2025, près de la moitié des nouveaux emplois seront nouveaux et requerront des compétences nouvelles. Et plus de la moitié de ces emplois s'adresseront à des travailleurs hautement qualifiés.

La mise en place de **systèmes éducatifs très flexibles** pourrait répondre de manière efficace à des défis tels que l'exclusion sociale, la sortie précoce du système éducatif et l'inadéquation des compétences.

La formation continue et à distance pour accompagner les changements sociétaux et économiques: les députés ont rappelé que l'accès aux possibilités d'apprentissage et de formation devait être un droit universel devant permettre d'acquérir des compétences transversales et qu'il était capital **d'intégrer les nouvelles technologies dans le processus d'enseignement et d'apprentissage**. Ils ont demandé le maintien des citoyens sur le marché du travail en leur permettant d'améliorer leurs compétences grâce à la formation universitaire continue, la formation universitaire à distance et l' enseignement et la formation professionnels.

La **formation universitaire continue et la formation universitaire à distance** devraient être intégrées dans la stratégie européenne d'apprentissage tout au long de la vie.

Le Parlement a invité les universités à développer un éventail plus large de formations à distance incluant des formations professionnelles de courte durée et gratuites, en vue de préparer les citoyens aux sociétés de la connaissance et aux économies en perpétuelle évolution. Il a plaidé pour une **formation sur mesure** et des cours de mise à niveau pour les personnes qui ont besoin d'acquérir de nouvelles qualifications afin de répondre aux conditions d'entrée dans l'enseignement supérieur.

Dans ce contexte, la Commission et les États membres devraient s'efforcer de **combler l'écart technologique entre les établissements d'enseignement** qui sont bien équipés et ceux qui ne le sont pas, dans le cadre des stratégies nationales pour les compétences numériques. Les députés ont insisté sur la nécessité de **renforcer la coopération** entre les établissements d'enseignement et de formation, les communautés locales et l'économie.

Défis technologiques, financiers et règlementaires: les députés ont souligné l'importance de rester en phase avec l'évolution technologique rapide, en particulier en ce qui concerne la formation à distance et de soutenir les efforts dans ce domaine par des **investissements** importants dans l'éducation, avec l'aide également du Fonds social européen. Ils ont insisté sur la nécessité d'un **financement adéquat** pour une éducation de qualité et un enseignement sur mesure.

Prenant acte des différences de cadres réglementaires, le Parlement a suggéré de **mieux coordonner** les instruments de transparence européens actuels, tels que le cadre européen des certifications (CEC) et le système européen de crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET).

Au niveau européen, la résolution a recommandé:

- de stimuler **la coopération et l'échange de bonnes pratiques** entre systèmes éducatifs;
- d'encourager le partage de **bonnes pratiques** par les agences nationales d'assurance qualité en vue d'élaborer des critères relatifs à la reconnaissance de nouveaux modes d'enseignement et d'apprentissage;
- de réviser le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC) en vue de faciliter la comparabilité des qualifications afin de mieux comprendre les qualifications acquises à l'étranger et de permettre aux personnes issues de l'immigration et aux réfugiés de retrouver un emploi;
- de renforcer le soutien apporté par la Commission à la formation universitaire continue et à la formation universitaire à distance au moyen du programme Erasmus+ ;
- de créer une **plateforme numérique en ligne conviviale** qui servirait de guichet unique afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques entre professionnels de l'éducation et étudiants;
- de mettre au point une **plateforme d'apprentissage** conçue pour les établissements d'enseignement européens et mise gratuitement à leur disposition, en vue de promouvoir l'utilisation de l'apprentissage en ligne dans l'ensemble de l'Union;
- d'adapter les systèmes d'enseignement et de formation pour répondre à la demande croissante de professionnels qui ont des compétences numériques dans l'Union.

Les députés se sont félicités de l'ambitieux projet qui consiste à équiper, d'ici 2025, les écoles primaires et secondaires ainsi que les bibliothèques d' un internet ultra-rapide.

Au niveau des États membres, le Parlement a recommandé entre autres:

- de disposer de **systèmes éducatifs plus flexibles** pour permettre une mise en place plus efficace des méthodes d'enseignement ouvert et en ligne;
- de s'appuyer sur les systèmes de validation existants pour évaluer et **certifier les compétences acquises** dans le cadre de parcours d' amélioration des compétences, et garantir leur reconnaissance en vue de l'obtention de qualifications;
- d'ouvrir des possibilités de formation aux technologies de l'information et des communications, de développement des compétences numériques et d'éducation aux médias à tous les niveaux d'enseignement;
- d'améliorer la disponibilité des données sur l'emploi et le suivi des diplômés.

Enfin, les députés ont demandé que les compétences et aptitudes acquises en dehors du système éducatif formel soient **reconnues** au moyen de l' assurance qualité et de l'homologation.